

---

Madame Anne GENETET  
Députée Asie - Océanie - Europe orientale  
11ème circonscription des Français établis hors de France

Paris, le 18 juin 2026

**Objet : retour d'expérience sur le vote par internet lors des élections consulaires**

Monsieur le Ministre,

Je souhaite appeler votre attention sur l'organisation du vote par internet à l'occasion des élections consulaires. Si chacun peut reconnaître la complexité d'un tel dispositif et le travail mené par votre administration, il n'en reste pas moins que ce scrutin a été marqué par plusieurs dysfonctionnements particulièrement préjudiciables à nos compatriotes établis à l'étranger.

Ma circonscription a été particulièrement touchée, notamment en Chine et en Iran, mais également au Cambodge, en Thaïlande et à Taïwan, à des degrés divers.

En Chine comme en Iran, de très nombreux électeurs n'ont tout simplement pas été en mesure de voter en ligne, faute d'avoir reçu les SMS nécessaires à leur authentification. Selon les informations qui m'ont été communiquées, ces difficultés seraient liées à des blocages opérés par certains opérateurs locaux ainsi qu'aux contraintes propres aux réseaux de communication de certains pays, ce qui n'est pas surprenant dans les deux pays concernés.

Néanmoins, je regrette certaines insuffisances constatées dans la préparation du scrutin ainsi que dans les réponses apportées face à ces difficultés qui touchent directement à l'exercice d'un droit fondamental : le droit de vote. Il ne s'agit pas seulement de problèmes techniques. Ces incidents fragilisent la confiance de nos compatriotes dans le vote par Internet, pourtant essentiel à la participation démocratique des Français établis hors de France, et plus largement dans la sincérité et l'accessibilité du processus électoral.

Cette situation soulève plusieurs interrogations quant au niveau de préparation et d'anticipation des services compétents. Le ministère disposait du temps nécessaire pour identifier les risques, sécuriser les modalités d'envoi des identifiants et des codes d'authentification, prévoir des solutions alternatives dans les pays où les communications électroniques sont susceptibles d'être filtrées ou bloquées, et élaborer des procédures de gestion de crise adaptées.

Il est difficilement concevable que les scénarios de blocage par les autorités locales, en Chine comme en Iran, n'aient pas été anticipés bien en amont. Je rappelle également qu'en 2024, une situation similaire avait été désamorcée à Singapour, alors que les envois massifs de SMS étaient bloqués en raison de la législation locale, sans que cette difficulté n'ait été anticipée. Dans un contexte de renforcement des politiques de lutte contre les ingérences étrangères, les blocages étatiques de ce type risquent de se multiplier.

Tout au long du scrutin, et bien au-delà des seuls pays mentionnés ci-dessus, j'ai été saisie par de nombreux Français établis hors de France signalant des difficultés récurrentes : SMS jamais reçus, impossibilité de finaliser la procédure de vote, NUMIC non reconnu ou encore absence de solution effective permettant aux électeurs d'exercer leur droit de vote. **La solution proposée via l'application Signal pour les électeurs résidant en Chine a d'ailleurs pu surprendre, dans la mesure où ce service américain est censuré dans ce pays.** Dans plusieurs États, des conseillers des Français de l'étranger ont même dû intervenir directement auprès des opérateurs locaux afin de tenter de débloquent certaines situations.

Ces dysfonctionnements sont d'autant plus préoccupants **que deux phases de tests grandeur nature avaient été organisées préalablement au scrutin et que plusieurs difficultés avaient déjà été signalées à cette occasion.** Dès lors, il est légitime de s'interroger sur les suites qui ont été données à ces remontées de terrain et sur les mesures effectivement mises en œuvre pour prévenir les incidents constatés.

Dans ce contexte, je souhaiterais connaître les mesures que le ministère entend prendre afin d'éviter que de telles situations ne se reproduisent lors des prochains scrutins. Le développement de l'identité numérique constitue assurément une avancée importante, mais il ne saurait constituer l'unique réponse apportée, dans la mesure où l'ensemble de nos compatriotes n'en disposeront vraisemblablement pas d'ici aux élections de 2027.

Je souhaiterais notamment savoir :

- quelles mesures le ministère entend mettre en œuvre pour renforcer la coordination entre les postes consulaires et les opérateurs de télécommunications locaux afin de garantir le bon fonctionnement du vote électronique lors des prochains scrutins ;
- comment le ministère envisage d'anticiper les risques de blocage des systèmes d'authentification du vote électronique dans certains pays et quelles démarches entend-il engager, le cas échéant, auprès des autorités locales concernées ;
- quelles solutions alternatives sont envisagées pour garantir l'acheminement des codes de sécurité lorsque les SMS ne peuvent être délivrés ;
- enfin, quel bilan précis le Gouvernement tire de cette séquence électorale et quelles mesures correctrices seront mises en œuvre avant les prochaines échéances.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cet enjeu majeur pour nos compatriotes à l'étranger et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Anne GENETET

Monsieur le Ministre Jean-Noël BARROT  
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères  
37 quai d'Orsay  
75700 Paris SP 07